**Discours du conseiller technique, représentant le ministre des Affaires Etrangères, Colonel Moussa Cissé.**

Mesdames et messieurs,

Distingués invités, Avant tout propos, permettez-moi de saluer le Système des Nations Unies pour ses efforts consentis en faveur d’un monde de paix et de stabilité. Je remercie également le Centre d’Information des Nations Unies (CINU) pour sa franche collaboration.

Mesdames et Messieurs,

Il y a soixante-quinze (75) ans de cela, en 1948, que le Conseil de Sécurité des Nations Unies a décidé du déploiement des observateurs militaires au Moyen-Orient pour surveiller la trêve de la guerre arabo-israélienne. Cette date marque le début de la mise en œuvre pratique du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies notamment en ce qui concerne les actions à entreprendre en cas de menace à la paix, de rupture de la paix et d’acte d’agression. Ces premières missions, axées sur le respect d’un cessez-le feu entre deux (02) Etats, ont progressivement cédé la place aux missions multidimensionnelles chargées d’aider des pays dévastés par la violence à retisser leur tissu social, à restaurer l’autorité de l’Etat et à établir un gouvernement légitime par le biais d’élections démocratiques. Les Opérations de Maintien de la Paix sont des instruments essentiels, à la disposition de la communauté internationale, pour promouvoir la paix et la sécurité. Elles sont par conséquent nécessaires, voire incontournables pour maintenir, instaurer ou restaurer la paix dans les endroits du monde troublés par les conflits armés. Pendant les soixante-quinze (75) années écoulées, les Opérations de maintien de la paix ont eu un impact concret sur la vie de millions de personnes touchées par des conflits dévastateurs. Ces résultats remarquables ont été rendus possibles grâce au dévouement de plus d'un million de personnels en uniforme et civil. Des femmes et des hommes ont œuvré pour la sécurité, la stabilité et l’Etat de droit dans les pays hôtes. Ils sont au cœur de l’engagement de l’ONU en faveur de la paix. Leur héritage nous inspire tous à agir, plus que jamais conscients que la paix commence avec chacun et chacune d’entre nous et que son avènement ne peut être que la résultante de la conjugaison de nos efforts individuels. Nous devons améliorer leur sécurité et accroître l’efficacité du maintien de la paix afin de leur permettre de continuer à sauvegarder la paix à travers le monde.

Mesdames et Messieurs,

Depuis 1948, date de la première mission de maintien de la paix de l’ONU en Israël, le contexte a évolué et nous devons sérieusement réfléchir à la nécessité de mettre en place une nouvelle génération de missions d’imposition de la paix et d’opérations antiterroristes. En effet, le terrorisme, le fléau des groupes armés, la violence en bandes organisées et la criminalité transnationale mettent en souffrance des communautés, des pays et des régions entières. Il en est de même de l’utilisation des nouvelles technologies de l’information et de la communication par les terroristes et la destruction des infrastructures critiques par ceux-ci qui sont très dommageables pour l’économie, la sécurité et la stabilité. Cette nouvelle donne nous interpelle tous et montre qu’au-delà des idéaux initiaux de maintien de la Paix, nous devons opter pour de nouvelles stratégies. Distingués invités, Fidèle à sa politique de défense dont l’un des objectifs est de contribuer à la recherche de la sécurité et au maintien de la paix en Afrique et dans le monde, le Burkina Faso a toujours répondu aux sollicitations en la matière. C’est ainsi qu’en plus de l’action diplomatique menée par notre pays pour le rétablissement de la paix dans certains pays africains, les Forces de Défense et de Sécurité ont été engagées dans les Opérations de Maintien de Paix dans plusieurs pays d’Afrique dans le cadre d’accords multilatéraux, sous mandat de l’ONU. A la date du 30 avril 2022, un effectif de deux mille neuf cent soixante-sept (2967) Casques bleus burkinabè a participé à ces opérations classant ainsi le Burkina Faso à la septième (7ème) place parmi les pays contributeurs de troupes. Cela témoigne notre engagement à œuvrer pour un monde de paix et de stabilité. Malgré tous les obstacles, le personnel des Opérations de Maintien de Paix persévère, en risquant leur vie pour défendre celle d’autrui. Beaucoup ont payé le prix ultime : plus de 4 200 Casques bleus ont été tués au service de la paix dont trente-sept (37) Burkinabè. C’est l’expression de notre engagement personnel, de notre détermination à jouer le rôle qui nous revient dans la quête collective d’un monde meilleur, d’un monde en harmonie.

Chers invités,

Par la résolution 52/129 du 11 décembre 2002, l’Assemblée générale de l’ONU a proclamé la journée du 29 mai, Journée internationale des Casques bleus, pour rendre hommage à tous les hommes et à toutes les femmes qui ont servi et continuent de servir dans les opérations de maintien de la paix en raison de leur niveau exceptionnel de professionnalisme, de dévouement et de courage. Cette journée permet également de saluer la mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie au service de la paix. Chaque année, la communauté internationale commémore cette journée internationale sous un thème en rapport avec les objectifs des Opérations de Maintien de Paix. Cette année, l’ONU célèbre la 75ème Journée internationale des Casques bleus sous le thème : « La paix commence avec moi ». Ce thème met en évidence la responsabilité qui incombe à chacun et à chacune d’entre nous pour contribuer à la quête de la paix par nos comportements dans les gestes de la vie quotidienne. Contribuer à la paix par la compassion que nous témoignons à nos semblables. Contribuer à la paix par l’exemple que nous donnons dans nos familles, dans nos communautés et dans nos lieux de travail. A l’instar de ses pairs, notre pays commémore cette journée en collaboration avec le Centre d’Information des Nations Unies (CINU) au Burkina Faso. A travers cette Journée, nous rendons hommage aux femmes et aux hommes courageux qui servent sous le drapeau des Nations unies à travers le monde, déployant des efforts inlassables pour sauver des vies, dans des régions et dans des pays en proie aux conflits et à la violence. Leur dévouement mérite le plus profond des respects et la plus grande des admirations. C’est pourquoi, nous devons rendre hommage aux Casques bleus qui œuvrent pour la quête de la paix dans le monde et saluer la mémoire de tous ceux qui sont tombés au champ d’honneur. J’adresse mes plus sincères condoléances et ma gratitude à leurs familles, à leurs amis et collègues et à leurs pays respectifs. Je rends hommage à leur service et à leur sacrifice qui doivent inspirer notre travail au quotidien. Cette cérémonie est précisément un moment solennelle de souvenir et de reconnaissance pour ces héros. Elle est pour nous l’occasion de renouveler notre engagement à poursuivre leur mission. Leur sacrifice n'a pas été vain et ne le sera jamais, car nous sommes plus déterminés que jamais à atteindre les objectifs auxquels ils ont consacré leur existence.

Je vous remercie